Guide des licences ouvertes

Sans licence, les données ne sont pas véritablement ouvertes.
Une licence ouverte garantit à tous le droit d'utiliser, de partager et d'accéder à vos données dans les libertés et les conditions prévues par la licence.
Mais comment la choisir ?

BY NC SA

Date de création : 16/06/2022

DORANum

Quelques notions

Gratuit : recouvre toutes les données gratuites, qu'elles soient libres ou non de droits.

Données libres ou libres de droits : toutes les données obtenues gratuitement ou non peuvent être réutilisées, modifiées, partageables sans aucun blocage.

Licences compatibles : un ensemble de licences est dit compatible lorsqu'il est possible légalement de combiner ou fusionner plusieurs ressources régies par l'une de ces licences.

BY NC SA

Date de création : 16/06/2022

01
ETALAB

La Licence ouverte / Open Licence (ou « lO / Ol »)

Cette licence, aussi appelée Licence Ouverte Etalab, est une licence libre française créée par la mission Etalab afin d'encadrer l'ouverture des données de l'État français. Elle garantit au "réutilisateur" le droit non exclusif, personnel et gratuit d'utiliser les informations sans limites géographiques ni temporelles.

Consultez la fiche synthétique

BY NC SA

Date de création : 16/06/2022

02

Creative Commons

Les Licences CC

Ces licences ont été créées par une organisation à but non lucratif aux États-Unis.
Les 6 licences CC BY proposent un dispositif juridique le plus simple et hétérogène possible.
Elles encouragent les auteurs à ne conserver qu'une partie des droits d'auteurs.
La licence CC0 permet aux producteurs de données de les placer dans le domaine public, sans aucune restriction d'usage (incompatible avec le droit français).

Consultez la fiche synthétique

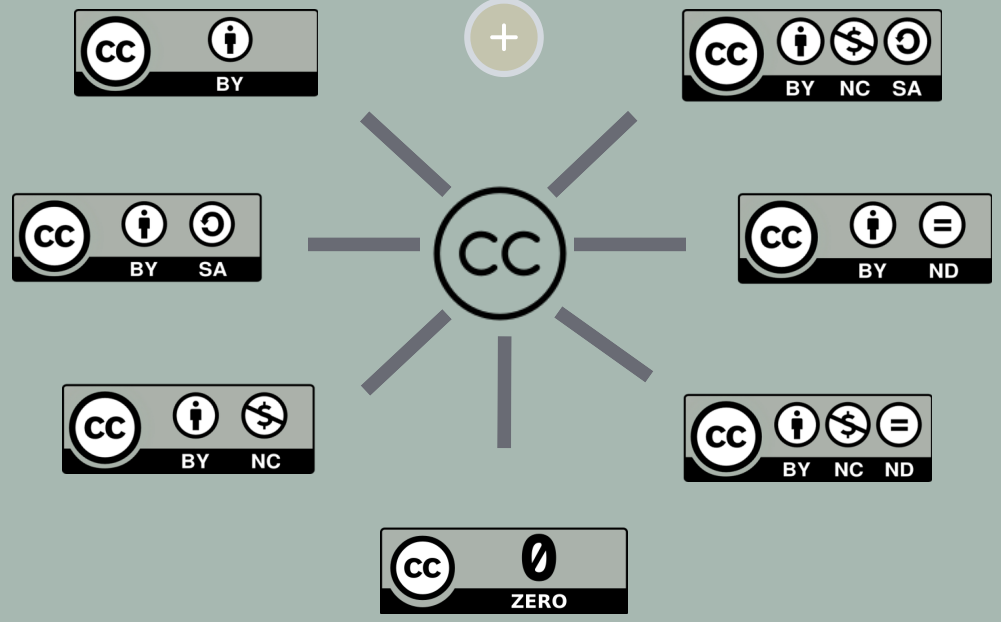

Date de création : 16/06/2022

DORANum

03 Logiciels

Pour être considérée comme libre, une licence de logiciel doit garantir ces 4 libertés fondamentales :

- la liberté d'utiliser le logiciel
- la liberté de copier le logiciel
- la liberté d'étudier le logiciel
- la liberté de modifier le logiciel et de redistribuer les versions modifiées

Les deux dernières libertés ne peuvent s'appliquer que si l'on a accès au code source qui est en quelque sorte la recette de fabrication du logiciel.

Il existe **plus de 300 licences** pour les logiciels. Les plus courantes sont celles présentées à savoir Apache, BSD, CeCILL, GNU et MIT.

Consultez la fiche synthétique

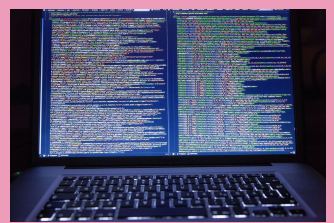

GNU General Public License

BSD

Apache

MIT

CeCILL Licence française de logiciel libre

CC BY NC SA

Date de création : 16/06/2022

DORANum

04

Bases de données

Outre les licences Etalab et Creatice Commons qui peuvent être appliquées à des bases de données, la licence **ODbL** a été créée dans le cadre de l'Open Data Commons et est utilisée aussi bien en France qu'à l'étranger.
En France, l'ODbL a été retenue par l'État comme l'une des deux licences exclusives que peut employer un acteur public pour ses données en libre accès (l'autre licence étant Etalab).

Consultez la fiche synthétique

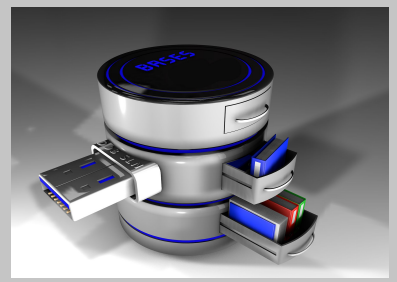

ODbL

BY NC SA

Date de création : 16/06/2022

DORANum